**CONTRAT D’ENGAGEMENT STANDS ARTISANAT – [Nom du festival]**

**Article 1 - Déroulement de la manifestation**

La manifestation se déroule du [date du début] au [date de fin] à [lieu de la manifestation] dans le cadre du [nom de l’événement]. L’emplacement des stands se trouve [indiquer l’emplacement : dans l’enceinte du festival, sur le camping, etc…]. Heures d’ouverture au public : [date et horaire de début + date et horaire de fin].

Les stands sont situés dans une zone [indiquer les horaires d’accessibilité de la zone où se situent les emplacements]. Si vous souhaitez fermer pendant cette période, il y aura de la sécurité sur site mais c’est à vous de sécuriser votre stand pour éviter les vols de matériel qui serait laissé accessible au public.

**Article 2 – Conditions de vente**

Toute vente de boisson et d’alimentation est strictement interdite.

Nous demandons aux stands de ne pas distribuer de poches en plastique.

**Article 3 - Modalités d’inscription - tarif**

Les emplacements des stands seront attribués par le festival en fonction des produits proposés et/ou de la date d’arrivée des dossiers d’inscription.

Vous aurez des pass d’accès pour maximum 2 personnes pour les 3x3 et 3 personnes pour les 3x6, pour toutes les personnes supplémentaires vous devrez acheter des billets de festival.

Nous donnerons priorité aux artisans locaux proposant des produits français et de fabrication artisanale. Nous limiterons également le nombre de stands proposant un même produit.

Le tarif de l’emplacement est fixé à 300 € pour un stand 3x3 (électricité comprise) pour les trois jours. Maximum de 2kw par stand . Le tarif de l’emplacement est fixé à 600 € pour un stand 3x6

**Article 4 - Emplacement**

La manifestation se déroule en extérieur/intérieur. Il appartient à l’exposant de venir avec son équipement et d’aménager son espace de la manière la plus attractive.

Prévoir tous les moyens nécessaires (bâches, etc...) pour protéger votre stand en cas d’intempéries ou d’absence et s’assurer qu’il soit bien ancré au sol (poids, piquets, etc...).

Nous vous demander de prévoir obligatoirement le matériel suivant car il ne sera pas fournis :

* Une rallonge électrique extérieure étanche d’un équivalent de 50 mètres.
* Un extincteur de type ABC en cours de validité
* Des lights pour éclairer votre stand

Les exposants s’engagent à laisser leur emplacement propre après leur départ. L'entretien et le nettoyage des abords avants et arrières des stands est obligatoire et ce, de l'arrivée jusqu’au départ. Des bennes à ordures sont à disposition aux abords des stands.

**Article 5 - Installation**

L’accueil des stands se fera le [horaires d’accueil et précisions si nécessaire]

L’installation des stands sera effectuée au plus tard à [horaire]

Le démontage devra être fait [date et heure]

Aucun départ n’est autorisé avant la réalisation de l’état des lieux. En cas de départ sans prévenir l’organisation, votre chèque de caution sera encaissé.

**Article 6 - Stationnement**

Le stationnement des véhicules des exposants n’est pas autorisé près de leur stand car ceux-ci se trouvent sur le site du festival juste à côté des concerts.

Sur toute la période du festival vous aurez accès au camping bénévole pour y mettre votre tente ou véhicule aménagé ainsi qu’aux douches situées dans la zone des stands..

**Article 7 - Assurance**

Le festival décline toutes responsabilités quant au vol, perte ou dégradation qui pourrait survenir durant la durée de la manifestation ainsi qu’aux objets personnels laissés par l’exposant sur le stand.

Outre les assurances couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l’exposant doit avoir souscrit, à ses frais, une assurance responsabilité civile couvrant les risques que lui-même ou son personnel encourent ou font courir à des tiers.

Chaque exposant est responsable de son installation et les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Le festival ne saurait être rendu responsable de quoi que ce soit : pertes, avaries, vols, incendies, accidents et autres dégâts qui pourraient se produire sur le site quelle qu’en soient l’importance et la cause.

**Article 8 – Mise en place d’un process COVID19**

Sur votre stand, vous devrez mettre en place et respecter l’ensemble des préconisations vigueur pour la restauration à emporter. Vous devrez prévoir l’ensemble du matériel nécessaire à la mise en place des gestes barrières.

Vous pouvez retrouver le protocole via le lien suivant : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19\_vendeurconseil\_v10052020.pdf

**Article 9 – Respect du règlement**

Le règlement énoncé ci-dessus fixe les modalités auxquelles chaque participant adhère par le fait même de sa demande de participation.  
Il s’engage à respecter chacun de ces articles et à les appliquer dans toutes leurs dispositions.

Le festival se réserve le droit de limiter la surface ou le nombre de stands demandés ou également de refuser des participants si elle juge le nombre de ces derniers trop importants ou s’ils ne correspondent pas aux critères requis.

Dans le cas où l’emplacement n’est pas rendu en l’état identique tel qu’indiqué dans l’état des lieux d’entrée, nous nous réservons le droit de garder la caution qui s’élève à 500 €.

Nous vous demandons également de respecter les autres exposants, les festivaliers, les bénévoles, les organisateurs et de respecter l’ensemble des consignes de sécurité, l’éthique du festival, et de l'organisation proposée.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m’engage à en respecter toutes les dispositions.

ACCEPTE LE SIGNATURE DU DEMANDEUR

Pour valider votre inscription merci de nous faire parvenir les documents suivants :

* Contrat d’engagement signé
* Le formulaire de réservation (annexe)
* Photocopie d’une pièce d’identité du responsable stand (carte d’identité, passeport,…)
* Photocopie de la carte professionnelle, d’enregistrement à la chambre des commerces / métiers
* Photocopie de l’attestation d’assurance professionnelle
* Chèque de participation au montant indiqué dans le mail, à l’ordre de : [Nom de l’association
* Chèque de caution (conformité, propreté) d’un montant de 500€

Merci de retourner ce document et les autres à :

**[Adresse complète de l’association]**

accompagné de votre chèque de réservation (??% du montant total).

Vous ne serez pas acceptés à l’entrée du festival sans ces documents et le règlement dûment fournis en amont.